

**Foyer départemental de l'enfance -  
Propositions financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/38**

**Service Chef de file :**

I3 - Service des établissements et institutions

**Service(s) associé(s) :**

H5 – Foyer de l'enfance / H2 – Protection de l'enfance

Résumé :

Le foyer départemental de l'enfance est géré par un budget annexe au budget principal. Il est proposé en augmentation de 0,82 %.

Il permet de suivre 206 enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ventilation des propositions				
Mode action	Section		Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
	F	Dépenses de fonctionnement (classe 6)	13 100 286,20 €	13 208 065,00 €
4222 et 4226	F	Dont dotation globalisée	12 778 850,00 €	12 880 500,00 €
	I	Dépenses d'investissement	405 535,14 €	261 614,91 €

Les missions principales du Foyer de l'enfance sont l'accueil d'urgence, l'analyse et l'orientation des enfants confiés au Président du Conseil Départemental ainsi que la prise en charge de mères isolées à l'Escale.

Le budget 2016, annexe au budget principal, correspond à une reconduction des moyens du budget primitif précédent, pour une activité prévisionnelle identique.

**Capacité et activité**

La capacité d'accueil totale est de 206 places, réparties sur plusieurs sites et permettant différents modes de prise en charge soit :

- 89 places sur le site au Neuhof dont 12 en maison de protection maternelle, 24 en pouponnière, 46 dans les unités pour enfants de 3 à 13 ans et 10 pour des adolescents
- 30 places dans les trois maisons territorialisées à Barr, Saverne et Reichshoffen
- 20 places en accueil de jour territorialisés à Saverne et Bischwiller pour des enfants jusqu'à 10 ans avec possibilité de prise en charge en continu en accueil familial
- 24 places en accueil de jour à Strasbourg-Meinau, Strasbourg-HautePierre, Bischheim et Illkirch-Graffenstaden
- 23 places en accueil familial dispersées sur le département
- 20 places de suivi en famille.

L'activité prévisionnelle est maintenue à 75 000 journées, soit un taux d'occupation de 100 %.

**Tableau des effectifs (cf tableau annexe 1)**

Le tableau des effectifs, correspondant aux emplois du foyer départemental de l'enfance est actualisé par transformation de postes à coût constant dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

**Dépenses d'exploitation (cf tableau annexe 2)**

Le budget 2016 a été établi sur la base d'une progression de 0,80 % de la dotation globalisée. Les dépenses de fonctionnement entre le BP 2015 et la BP 2016 évoluent de 0,82 %.

L'excédent de 2014, d'un montant total de 393 610,63 €, a été affecté à la réduction des charges d'exploitation à hauteur de 243 610,63 €. A noter que la reprise d'excédent dans le budget 2015 était de 123 559,20 €.

### **Prix de journée et dotation globalisée**

Sur la base du budget proposé, de l'activité prévue et en intégrant l'excédent cité précédemment, le tarif journalier s'élève à 171,74 €. Il augmente de 0,80 % par rapport à 2015.

Il est proposé de fixer la dotation globalisée à un montant de 12 880 500 €, à répartir entre 11 845 009 € pour le foyer de l'enfance proprement dit et 1 035 491 € pour la maison de protection maternelle. Cette répartition a été revue pour tenir compte de la baisse d'activité de la Maison Maternelle.

### **Section d'investissement**

La section d'investissement s'élève à 261 614,91 €.

Elle comprend en recettes les dotations aux comptes d'amortissement et en dépenses la poursuite des travaux de restructuration et de mise en sécurité, en particulier des espaces extérieurs et des aires de jeux, ainsi que le renouvellement d'équipements, de matériel pour la maintenance des lieux de vie et de mobilier.

Pour mémoire, le montant pluriannuel d'investissement consacré par le Département à la rénovation des pavillons du Foyer de l'Enfance s'élève à 1 167 000€ sur la période 2013-2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil départemental approuve :*

- 1) le tableau des emplois permanents non médicaux du Foyer départemental de l'enfance à 238 postes dont 35 assistants familiaux, selon le tableau annexé*
- 2) le prix de journée 2016 à 171,74 € et la dotation globalisée à 12 880 500 €, dont 11 845 009 € pour le Foyer départemental de l'enfance et 1 035 491 € pour la Maison de protection maternelle.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a horizontal line.

Frédéric BIERRY